

ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. CARREZ, rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 9

(Art. L. 621-33 du code monétaire et financier)

Dans le premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« à l'article L. 620-32 »,

les mots :

« au même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.